



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25047197

Déposé / ingediend

11/03/2025

Greffe

N° d'entreprise : **0403 482 188**

Nom

(en entier) : **AMP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Lennik 451, 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : transfert du siège social

Extrait des décisions unanimes écrites du Conseil d'Administration du 19/03/2025

Le conseil d'administration prend les décisions suivantes:

3.1 Transfert du siège social

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société de la Route de Lennik 451, 1070 Anderlecht, à la Chaussée de Vilvoorde 233, 1120 Neder-over-Heembeek (Bruxelles), à partir du 22 avril 2025.

3.2 Procuration

Le conseil d'administration mandate chacun des administrateurs et Carmen Theunis (représentante de B-Docs SRL) agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises par le conseil d'administration dans les annexes au Moniteur belge, de remplir tous les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise et à cet effet, de faire le nécessaire.

Carmen Theunis
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).